



## - Matériel Tir à l'arc à cheval -

### Conditions de location

Le matériel de Tir à l'arc à cheval est la propriété du CRE Provence Alpes Côte d'Azur, ils sont entreposés au CEPC des Costières à St Andiol (CHEMIN DES COSTIERES 13670 ST ANDIOL).

A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2021, ils seront prêtés aux clubs affiliés (de la région Sud). Les clubs faisant la demande de prêt s'engagent à respecter l'intégralité des règles suivantes :

1. Remplir le formulaire de réservation en cliquant : [ICI](#),
2. S'acquitter du montant de la location (**IMPERATIVEMENT AVANT LA RECUPERATION DU MATERIEL**) :

Désignation	Tarif unique (quel que soit le nombre de cibles souhaitées)
Cibles FFE	50€
Cibles 2D	50€

Par **virement** (souhaité) ou **chèque** à l'ordre du CRE PACA à envoyer au Comité Régional d'Équitation PACA 298 av du club hippique 13090 Aix en Provence,

3. Une fois la confirmation de réservation reçue : [demande de rdv auprès de Guillaume BOYRIE](#) (06 03 78 33 28 - [cedescostieres@hotmail.fr](mailto:cedescostieres@hotmail.fr)) pour le retrait et le retour du matériel,
4. Chèque de caution de 1 000€ à l'ordre du CRE PACA à remettre à Guillaume BOYRIE en échange du matériel.
5. En cas de multiples demandes pour une même date, la priorité sera donnée au club qui souhaite utiliser le matériel pour un concours,
6. En cas de détérioration ou de perte d'éléments la facturation sera faite au nom du club emprunteur,
7. Le matériel doit avoir été nettoyé avant d'être restitués.

**En cas de non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, le CRE se réserve le droit de refuser les futures demandes de prêt du club concerné.**

